

Association des Universités Populaires de France

Assemblée Générale Extraordinaire

de l'

Association des Universités Populaires de France

Association déclarée le 17 avril 1987 à la Préfecture de Belfort sous le n° 2982

Dimanche 7 novembre 1999 à Mulhouse

Extraits des délibérations

Point unique : modifications de statuts

« ... A l'unanimité des présents,
l'assemblée générale extraordinaire de l'AUPF décide de modifier l'article 14 de ses statuts en créant
une Commission Exécutive nationale.

Ancien texte :

Le Comité Directeur (CA) élit annuellement en son sein : un Président, un secrétaire et éventuellement un Secrétaire adjoint, un trésorier et éventuellement u Trésorier adjoint, des Vice-Présidents.

Les fonctions du Président, du Secrétaire et du Trésorier sont obligatoirement renouvelables annuellement. On ne peut exercer deux mandats consécutifs dans l'une de ces fonctions.

Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile ; il est investi de tous les pouvoirs à cet effet.

...

Nouvelle version :

Le Comité Directeur (CA) élit en son sein annuellement une Commission Exécutive nationale de 5 à 9 membres.


Elle est composée du Président, du Secrétaire Général, du Trésorier national et d'assesseurs. Le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile ; il est investi de tous les pouvoirs à cet effet.

... le reste de l'article 14 sans modifications

...»

Pour copie conforme ; à Mulhouse, le 6 Décembre 1999.

Le Secrétaire Général
Alain Charmillot


Le Président
Denis Rambaud